

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

C.C.A.S.



DELIBERATION du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Martin de Londres

L'an deux mil dix-sept, le dix mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis RODIER.

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 7

Présents : Jean-Louis RODIER, Nicole GRAZIOSO, Frédérique JOUVE, Fabienne ARBIEU, Martine BRINGUIER, Danielle SELENUS, Luc BOUDON, René VERGNES

Absent : Jacques VILLARET

Secrétaire de Séance : Nicole GRAZIOSO

N° 02/2017

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de Mme Nicole GRAZIOSO, Vice-Présidente, le conseil d'administration examine le compte administratif 2016 du CCAS qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 1 962.00 €

Recettes 2 050.00 €

Excédent de clôture 88.00 €

**Hors de la présence de Monsieur le Président, le conseil d'administration
approuve à l'unanimité le compte administratif du CCAS 2016**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
A St Martin de Londres,
La vice-présidente,
Nicole GRAZIOSO



Certifié exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la publication le
De la notification le
Et de la transmission à M. le Préfet le
Accusé de réception en Préfecture le